

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 217 – ÉDITION DU 05 JUILLET 2024

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS n° BDGRH-2024-723 modifiant l'arrêté n° BDGRH2021-5 portant adoption des lignes directrices de gestion du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

ARRÊTES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



ARRETE SDIS N°BDGRH2024-723 MODIFIANT L'ARRETE N°
BDGRH2021-5 PORTANT ADOPTION DES LIGNES
DIRECTRICES DE GESTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L413-1 à L413-7 ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30 ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20 ;

VU l'avis du comité social territorial du 4 juin 2024 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'avis de monsieur le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, commandant en second ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n°BDGRH2021-5 et notamment le document annexé « référentiel ressources humaines, lignes directrices de gestion du SDIS 54 » est prorogé jusqu'au 30 juin 2025.
- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions restent inchangées
- ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le directeur adjoint départemental des services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-Lès-Nancy, le 27 juin 2024

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie